



CONSULTATION POLITIQUE SOCIALE

>> **Construisez votre avis avec l'appui d'un expert**

La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (L2323-15) constitue depuis le 1^{er} janvier 2016, l'une des trois consultations annuelles obligatoires du comité d'entreprise.

UN NOUVEAU CALENDRIER SOCIAL

LES DIFFÉRENTS THÈMES SUR LESQUELS VOUS RENDIEZ VOS AVIS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SONT Désormais RÉUNIS EN UNE SEULE CONSULTATION ANNUELLE OBLIGATOIRE CONSACRÉE À LA POLITIQUE SOCIALE, AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET À L'EMPLOI.

Votre calendrier social est modifié mais, comme avant, c'est vous qui décidez de recourir à un expert dont le coût est à la charge de l'employeur.

La consultation sur la politique sociale s'articule avec les deux autres consultations (sur la stratégie de l'entreprise d'une part et sur sa situation financière d'autre part) ainsi qu'avec les trois négociations prévues par la loi Rebsamen (rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée ; qualité de vie au travail et égalité professionnelle ; GEPMM, anciennement GPEC).

La consultation sur la politique sociale vous permet de préparer chacune de ces négociations et de suivre l'efficacité des dispositifs et des objectifs que vous aurez négociés.

Attention ! Cette consultation récurrente sur la politique sociale ne se substitue pas aux consultations ponctuelles sur projets qui restent obligatoires et distinctes (mise en place de l'activité partielle, changements d'organisation, etc.).

LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE, C'EST L'OCCASION DE...

Travailler sur les informations sociales remises par la direction (notamment BDES).

Mesurer et qualifier les situations et les évolutions et apprécier la politique sociale mise en œuvre

- ▶ Les salarié.e.s sont-ils bien préparé.e.s à l'évolution de leurs métiers ?
- ▶ À quelle variabilité de la charge les salarié.e.s sont-ils soumis ?
- ▶ Quelles sont les politiques ou pratiques en matière de formation, de rémunération, de recrutement, de stages, de parcours, etc. ?

Mieux comprendre les dispositifs, les moyens et les pratiques RH et leurs impacts individuels et collectifs

- ▶ Quels outils de gestion RH sont en place ou non ?
- ▶ En quoi sont-ils adaptés ?
- ▶ Quels bilans qualitatifs en sont faits ?

Formuler un avis étayé et argumenté sur la politique sociale

- ▶ Afin de réagir, peser sur les choix de gestion sociale de l'entreprise, de construire et de formuler des propositions concrètes.

NOS CONSEILS

1 *Négociez au plus tôt dans l'année le déroulement de votre calendrier de consultation et de négociation ainsi que les modalités d'informations (délais, contenu, etc.).*

2 *Vous pouvez donner un avis sur l'ensemble de la politique sociale ou cibler cet avis sur les thèmes qui correspondent à votre actualité ou que vous voulez particulièrement travailler.*

3 *Contactez-nous au plus tôt, avant même le démarrage des consultations afin de pouvoir démarrer les travaux, comme le préconise l'ordre des experts-comptables.*

4 *La politique sociale est liée à la situation économique et financière et aux orientations stratégiques. Il est donc judicieux que l'expert puisse faire ces liens et pour cela, accompagner le CE lors des trois consultations comme vous en avez le droit avec cette réforme.*

UN ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERT, POUR QUOI FAIRE ?



Accéder aux informations

L'expert bénéficie d'un accès à toutes les informations, dont certaines confidentielles (document de gestions, bases de données sociales individuelles, etc.) qui permettent des analyses ciblées et approfondies.



Bénéficier des compétences d'un cabinet expérimenté

Syndex vous permet de caractériser les situations sociales vécues, mesurer les effets des politiques menées, apprécier la cohérence des dispositifs mis en œuvre ou encore proposer des scénarios alternatifs.



Être accompagné pour construire un avis sur la politique sociale

La nouvelle loi inscrit pleinement nos travaux dans le cadre de vos consultations et donc en vue de l'avis que vous aurez à formuler.



Avoir un partenaire tout au long de la consultation

Nos travaux s'inscrivent dans une démarche construite avec vous, en fonction de vos situations, des objectifs et des enjeux de notre accompagnement mais aussi pendant le déroulement de nos travaux que vous pouvez co-construire, ou nous faire préciser ou réorienter lors de points d'étape.

Pour en savoir plus >> contact@syndex.fr - 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr

17

BUREAUX EN FRANCE

6

BUREAUX EN EUROPE

2100

MISSIONS PAR AN

450

SALARIÉS